

Le DLA, conseil stratégique à 360° pour l'ESS



Un accompagnement sur-mesure gratuit

Le Dispositif Local d'Accompagnement (DLA) a pour objectif de soutenir les structures de l'ESS, créatrices d'emplois, dans leur démarche de développement et de consolidation. C'est un dispositif national, décliné dans chaque département et région. A Paris, le DLA est piloté par Paris Initiative Entreprise (PIE) et Projets 19.

Le DLA s'adresse aux structures de l'ESS qui placent l'utilité sociale au coeur de leur projet :



Associations
employeuses



Structures d'insertion
par l'activité économique (IAE)



Coopératives



Autres entreprises
d'utilité sociales (ESUS)

Le DLA peut vous aider à :



Renforcer
votre **modèle
économique**



Améliorer
votre **stratégie**



Consolider
vos **emplois**



Revoir votre
**gouvernance
ou organisation**



Développer vos
partenariats

Le DLA, un accompagnement en quatre étapes :

Accueil

Formulaire de demande d'accompagnement DLA complété sur le site de PIE puis 1er échange téléphonique avec votre structure, analyse de la pertinence d'une intervention DLA, orientation vers d'autres alternatives si nécessaire.

Diagnostic partagé

Entretiens approfondis entre vous et le chargé de mission DLA, collecte d'informations, identification de vos enjeux et de vos besoins, priorisation des axes de développement et élaboration d'un plan d'accompagnement.

Accompagnement

Mise en oeuvre et suivi du plan d'accompagnement pouvant inclure les prestations de conseil d'un expert (cabinets de conseil ou experts sur différents secteurs et thématiques) ou du chargé de mission DLA lui-même.

Bilan et suivi

Evaluation de l'accompagnement, analyse des résultats (en particulier sur l'activité et l'emploi) et identification de potentiels nouveaux besoins.

Votre contact DLA à Paris : dla@pie.paris